

Séance du conseil communautaire du 30 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Delibération n° DEL_048_2026

Compte administratif du budget principal, exercice 2025

L'an deux mille vingt six, le trente avril, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de Mme Alexandra MASSON, Présidente.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

Mme Alexandra MASSON, M. Gérard SPINELLI, M. Albert FILIPPI, M. Patrick CESARI (arrive à 17h58 avant le vote de l'affaire n°15), M. Sébastien OLHARAN, M. Christophe BRUNENGO, M. Fabrice PASTOR, Mme Sylvie CALVIN-MOREAU, M. Olivier CHANTREAU, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. David BROUSTE (quitte la séance à 18h14 et donne pouvoir à M. GUY BONVALLET), M. Jean-Christophe STORAÏ, Mme Pascale VERAN, M. Richard MIQUELIS, Mme Virginie SIMONCINI, Mme Martine ELICRISIO, M. Daniel MINEO, Mme Ida FERRARI, M. Nicolas LITTARDI, M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT, M. Florent CHAMPION, Mme Elena AVRAMOVIC, M. Gérard DESTEFANIS, M. Nicolas SPINELLI, Mme Florence CASARO-MAZZA (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Dominique NICOLAÏ (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), Mme Auréline MARI (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Michel MOURADIAN (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), Mme Patricia LORENZI (arrive à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Guillaume CONTESSÉ (donne son pouvoir à M. Olivier CHANTREAU jusqu'à son arrivée à 17h49 avant le vote de l'affaire n°15), M. Jean-Mario LORENZI, Mme Sabrina DERIU , Mme Isabelle SAUVE

Absents :

Mme Sandra PAIRE, Mme Cindy GENOVESE, Mme Fadile BOUFIASSA, M. Richard MARCON

Pouvoirs :

M. Valentin LOPEZ donne pouvoir à Mme Sabrina DERIU, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI donne pouvoir à M. Fabrice PASTOR, M. José PASTORELLI donne pouvoir à M. Philippe OUDOT, Mme Catherine ALSTADT donne pouvoir à Monsieur Nicolas LITTARDI, M. David MARCHISIO donne pouvoir à Mme Martine ELICRISIO, Mme Natacha ECKENBERG donne pouvoir à Mme Virginie SIMONCINI, M. Claude CALVIN donne pouvoir à Mme Pascale VERAN, Mme Martine FERRERO donne pouvoir à M. Christophe BRUNENGO, M. Antoine MASCARELLO donne pouvoir à Mme Sylvie CALVIN-MOREAU

Conseil communautaire du 30 avril 2026

Délibération n° DEL_048_2026

OBJET : Compte administratif du budget principal, exercice 2025

**RAPPORTEUR : M. David BROUSTE,
14e Vice-Président**

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5, L. 2311-11, L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu la loi n° 2025-21173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 septembre 2001, portant création de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2025, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 48/2025 du 9 avril 2025 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 52/2025 du 9 avril 2025 approuvant le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 56/2025 du 9 avril 2025 approuvant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 60/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 118/2025 du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 151/2025 du 24 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 2 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 197/2025 du 5 novembre 2025 approuvant la décision modificative n° 3 pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 28 avril 2026,

Considérant les délibérations précédemment adoptées par l'Assemblée Délibérante pour le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal,

Considérant que le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées au 31 décembre de l'année, et communément appelées « restes à réaliser » pour la section d'investissement et « rattachements » pour la section de fonctionnement,

Considérant que conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté, soit au budget primitif, soit au moment de la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement lors de l'élaboration du budget supplémentaire,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française se présente ainsi qu'il suit, tous mouvements confondus :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT <i>Résultat reporté 2024</i> TOTAL =	18.397.583,38 € 18.397.583,38 €	10.673.740,31 € 6.998.863,82 € 17.672.604,13 €
FONCTIONNEMENT <i>Résultat reporté 2024</i> TOTAL =	72.779.789,07 € 72.779.789,07 €	77.695.071,04 € 2.920.817,29 € 80.615.888,33 €
TOTAL =	91.177.372,45 €	98.288.492,46 €
RESTES A RÉALISER	7.401.017,15 €	3.776.194,00 €

et fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement =	- 724.979,25 €
Solde des restes à réaliser =	- 3.624.823,15 €
Résultat de fonctionnement =	+ 7.836.099,26 €
RÉSULTAT GLOBAL =	+ 3.486.296,86 €

Considérant que l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 permet de déterminer :

- le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2025 à + 7.836.099,26 €. Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice, constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2024 reporté de la section de fonctionnement (au compte 002).
- le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement à -724.979,25 €
- le solde des restes à réaliser de la section d'investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2026 à – 3.624.823,15 € (7.401.017,15 € en dépenses et 3.776.194,00 € en recettes)

Considérant que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du compte administratif de l'année 2025 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la gestion de la collectivité.

1.1.- Les dépenses réelles de la section de fonctionnement

Chapitres		2024	2025
011	Charges à caractère général	27.134.569,55 €	26.662.371,86 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6.088.046,67 €	6.619.965,97 €
014	Atténuations de produits	16.762.295,06 €	17.940.664,06 €
65	Autres charges de gestion courante	18.495.329,03 €	15.301.435,55 €
66	Charges financières	841.499,45 €	891.902,16 €
67	Charges exceptionnelles	84.595,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	47.876,05 €	29.478,16 €
TOTAL =		69.454.210,81 €	67.445.817,76 €

Pour un montant de 67.445.817,76 € en diminution de – 2,89 % par rapport à 2024, on y retrouve l'ensemble des dépenses récurrentes de la Collectivité et notamment :

- les charges à caractère général (chap. 011) pour 26.662.371,86 €, quasiment stables par rapport à l'exercice précédente avec une légère diminution de – 1,74 % soit 472.197,69 €.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260430-48-2026-DE
Date de télétransmission : 15/05/2026
Date de réception préfecture : 15/05/2026

- les *charges de personnel (chap.012)* pour 6.619.965,97 €, en augmentation de + 8,74 % (soit + 531.919,30 €) par rapport à l'exercice 2024 en raison de l'évolution « mécanique » de la carrière des agents de la fonction publique communément appelée « glissement vieillesse technicité » ou « effet GVT » pour près de 25.000 €, de la revalorisation des régimes indemnitaires pour un peu plus de 28.220 €, de la mise en œuvre de la participation obligatoire des employeurs aux mutuelles des agents au titre de la prévoyance pour 26.539 €, de la hausse des taux de cotisations patronales et notamment du taux CNRACL qui est passé de 31,65 % à 34,65 % et du taux de l'URSSAF « maladie » qui est passé de 8,88 % à 9,88 % (soit une dépense supplémentaire respective de 67.000 € et de 21.252 €) et du renforcement des services opérationnels et supports essentiels pour le bon fonctionnement de l'établissement.

A noter que ce poste de dépenses prend également en considération le paiement de agents des Communes membres, mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour 235.892,35 €, et cela concerne les Communes de Beausoleil, Fontan, Menton, Moulinet et Roquebrune-Cap-Martin,

- les *atténuations de produits (chap. 014)* pour 17.940.664,06 €, soit une évolution de + 1.178.369 € par rapport à l'exercice 2024 liée aux augmentations suivantes :

. l'attribution de compensation versée à la Commune de Beausoleil pour + 961.617 € à la suite de la revoyure de l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « promotion du tourisme » conformément à la délibération n° 229/2025 du 15 décembre 2025 qui a approuvé la révision libre de cette attribution de compensation pour Beausoleil qui reverse sa taxe de séjour à l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » depuis le 1^{er} janvier 2025,

. le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de 1.579.885 € en 2025 contre 1.389.094 € en 2024, soit + 190.791 € et + 13,73 %,

- les *autres charges de gestion courante (chap. 65)* pour 15.301.435,55 € qui évoluent de - 17,27 % par rapport à l'exercice précédent en raison, entre autres, de :

. la diminution de la subvention d'équilibre versée à l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles » de - 1.011.617 €, corollaire de la revalorisation de l'attribution de compensation versée à la Commune de Beausoleil à la suite de son versement direct de la taxe de séjour à l'office communautaire,

. la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports de - 1.830.363,69 € pour un montant de 8.470.000 € en 2025 alors qu'elle était de 10.300.363,69 € en 2024,

- les *charges financières (chap. 66)* pour 891.902,16 € au titre du paiement des intérêts des emprunts en cours,

- les *dotations aux provisions et dépréciations (chap. 68)* pour 29.478,16 €, constituant la provision 2025 pour les créances douteuses de la collectivité.

1.2.- Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

D'un montant de 5.333.971,31 € pour les dotations aux amortissements des immobilisations, elles sont l'exacte contrepartie des recettes d'ordre de la section d'investissement.

1.3.- Les recettes réelles de la section de fonctionnement

Chapitres		2024	2025
013	Atténuations de charges	104.254,08 €	76.365,10 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2.313.441,06 €	2.798.188,52 €
73 sauf 731	Impôts et taxes	9.971.109,00 €	12.635.613,00 €
731	Fiscalité locale	52.104.986,00 €	49.928.198,00 €
74	Dotations et participations	9.214.868,09 €	8.656.705,08 €
75	Autres produits de gestion courante	2.675.728,17 €	3.259.575,22 €
77	Produits spécifiques	1.000,00 €	28.755,07 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	86.778,57 €	47.876,05 €
TOTAL =		76.472.164,97 €	77.431.276,04 €

D'un montant de 77.431.276,04 € et en très faible augmentation de + 1,25 %, elles se décomposent, entre autres, de la manière suivante :

- les *atténuations de charges (chap. 013)* pour 76.315,10 € concernant le paiement des cotisations retraite des agents de la Collectivité mis à disposition du délégataire du marché de collecte et traitement des ordures ménagères (70.257,80 €), le paiement des indemnités journalières versées par la Caisse d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes pour les agents contractuels de la Collectivité en arrêt de travail (4.153,6 €), le remboursement de trop-perçu au titre de salaire pour un agent ayant cessé leurs fonctions après l'établissement de la paie (601,31 €) et le remboursement au titre du fonds de remboursement du congé paternité et d'accueil de l'enfant pour un agent (1.352,93 €),

- les *produits des services, de domaine et les ventes diverses (chap. 70)* pour 2.798.188,52 €, dont, entre autres, pour les principaux produits :

- . 2.014.087,66 € de remboursement des salaires et charges des agents travaillant sur les 3 budgets annexes de la Collectivité (transports, eau et assainissement) ainsi que la quote-part des agents de la direction et des services supports,
- . 294.414,78 € de remboursements d'agents de la Collectivité mis à la disposition de Communes membres (Breil-sur-Roya, Menton et Moulinet), d'organisme satellite comme l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles) et d'association comme l'Association pour la Promotion du Citron de Menton (APCM),
- . 22.143,84 € de quote-part des salaires et charges (5 %) des 2 agents du dispositif « Petites Villes de Demain » qui assurent une ingénierie auprès des 3 Communes référencées dans le dispositif, à savoir Breil-sur-Roya, Sospel et Tende,
- . 422.240,84 € de ventes de marchandises dans le cadre du traitement des déchets (rachat de cartons bruns, verres, emballages ferrailles, batteries et textiles),

- les *impôts et taxes (chap. 73)* et la *fiscalité locale (chap. 731)* pour 62.563.811 €, en évolution de + 0,79 %, (soit + 487.716 €) en raison, entre autres, de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 22.077.128 € en 2024 à 22.587.405 € en 2025 (soit + 2,31 % et + 510.277 €) qui atténue la baisse de la fiscalité directe locale qui est de 21.601.000 € en 2025 contre 21.779.736 € en 2024 (soit - 0,82 % et - 178.736 €),

- les *dotations et participations (chap. 74)* pour 8.656.705,08 €, en diminution de – 6,06 % par rapport à l'exercice 2024 (soit – 558.163,01 €) en raison, entre autres de la diminution des dotations globales de fonctionnement (DGF) de base et de compensation pour un produit perçu en 2025 de 5.488.002 € contre 5.596.075 € en 2024.

Cette diminution est largement compensée par la très bonne évolution des recettes encaissés au titre des soutiens financiers en matière de tri sélectif de nos déchets ménagers et assimilés avec 1.604.498,39 € en 2025 contre 1.365.740,63 € en 2024,

- les *autres produits de gestion courante (chap. 75)* pour 3.259.575,22 €, en progression de + 21,82 % par rapport à l'exercice précédent en raison, entre autres de l'évolution :

- . des redevances versées par les fermiers et concessionnaires des quais de transit et des déchèteries (2.285.968,71 € en 2025 contre 1.745.919,57 € en 2024),

- . des recettes de mise en fourrière des véhicules sur le territoire communautaire, qui passent de 373.140,80 € en 2024 à 446.848,85 € en 2025,

- les *produits spécifiques (chap. 77)* pour 28.755,07 € pour le remboursement de frais de déplacement facturés à tort par le prestataire de maintenance des points de collecte de proximité,

- les *reprises d'amortissements, dépréciations et provisions (chap. 78)* pour 47.876,05 € de reprise de provisions 2024 pour créances douteuses.

1.4.- Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Elles sont l'exacte contrepartie des dépenses d'ordre de la section d'investissement pour 263.795 € au titre de la quote-part des subventions d'équipement transférées.

Est également repris en recettes de fonctionnement au titre de l'exercice 2025, le **résultat reporté de la section de fonctionnement de l'exercice 2024** pour 2.920.817,29 €.

La section de fonctionnement du compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2025 fait donc apparaître un excédent global de clôture de + 7.836.099,26 €.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.- Les dépenses réelles de la section d'investissement

Chapitres et / ou Chapitres		Dépenses
13	Subventions d'investissement	3.060.000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.548.763,40 €
	Total des opérations d'équipement	11.845.137,10 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	97.657,59 €
204	Subventions d'équipement versées	1.074.123,28 €
21	Immobilisations corporelles	429.910,37 €
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	78.196,64 €
TOTAL =		18.133.788,38 €

Pour un montant de 13.446.828,34 € de *dépenses d'équipement*, on y retrouve l'ensemble des dépenses concernant les *programmes d'investissement* de la Collectivité sur le territoire de la Riviera Française, dont les principales *opérations d'équipement* pour 11.845.137,10 € sont les suivantes :

- n° 1202	Acquisitions de bacs, points d'apport volontaires et colonnes enterrées	188.889,61 €
- n° 1704	Sauvegarde du centre-ville de Breil-sur-Roya	633.303,28 €
- n° 1707	Pôle d'échange multimodal de Menton	3.414.414,80 €
- n° 1809	Fonds de concours	1.430.781,88 €
- n° 1810	Subventions aux logements sociaux	197.740,00 €
- n° 20171	Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales, avenue de Verdun à Beausoleil	149.322,84 €
- n° 20175	Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales mécanisation des escaliers à Beausoleil	250.000,00 €
-n° 20177	Création d'un réseau d'eaux pluviales, Quai de Monléon à Menton	332.869,29 €
- n° 20206	Contrat de territoire tempête Alex « classique »	3.518.095,33 €
- n° 20207	Contrat de territoire 2022-2025	920.790,00 €
- n° 20208	Escaliers de la Rousse à Beausoleil	176.971,56 €
- n° 20274	Démolitions GEMAPI	335.634,56 €

En *dépenses d'investissement*, 3.060.000 € sont constatés au titre des *subventions d'investissement (chap. 13)* pour l'annulation du titre de recette émis en 2024 à l'encontre d'Interparking France pour le « droit d'entrée » au parc de stationnement multimodal de la Gare SNCF de Menton émis en toutes taxes comprises, alors qu'il aurait dû être émis en hors taxes, s'agissant d'une activité soumise à la TVA,

Concernant les *subventions d'équipement versées (chap. 204)* pour 1.074.123,28 €, elles concernent pour l'essentiel :

- . 490.000 € au titre des acomptes n° 2 à n° 6 pour la participation de la Collectivité au financement des travaux de ligne ferroviaire Nice – Breil-sur-Roya sur les 700.000 € prévus dans le cadre de la délibération n° 2024/41 du 8 avril 2024,
- . 435.212 € à la Commune de Sospel de participation pour l'acquisition du terrain agricole du pré Saint-Gervais,
- . 133.911,28 € de fonds de concours aux Communes membres, hors opération n° 1809 vue ci-dessus,
- .15.000 € de subvention d'investissement pour l'Office de Tourisme Communautaire « Menton Riviera & Merveilles »,

Au titre de l'exercice 2025, le *remboursement du capital des emprunts (chap.16)* a été effectué pour 1.548.763,40 €.

On constate également 76.196,64 € de dépenses au titre des *opérations pour compte de tiers (chap. 451...)* pour les 2 opérations sous-mandat suivantes :

- n° 458108	Réseaux secs - rue des marins / rue Sicardi à Menton	5.069,34 €
- n° 458109	Voirie - rue des marins / rue Sicardi à Menton	73.1257,30 €

2.2.- Les dépenses d'ordre de la section d'investissement

D'un montant de 263.795 €, les dépenses d'ordre de la section d'investissement sont l'exacte contrepartie des recettes d'ordre de la section de fonctionnement au titre des subventions d'équipement transférées.

2.3- Les recettes réelles de la section d'investissement

Chapitres		Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.233.289,56 €
13	Subventions d'investissement reçues	4.054.267,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	40.971,00 €
27	Autres immobilisations financières	11.240,79 €
TOTAL =		5.339.769,00 €

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 5.339.769 et se décomposent ainsi qu'il suit :

- les *dotations, fonds et réserves (chap. 10)* pour 1.223.289,56 € de fonds de compensation de la TVA,

- les *subventions d'investissement (chap. 13)* pour 4.054.267,65 €, dont les principales sont les suivantes de la part de l'ensemble de nos partenaires financiers institutionnels :

- . 402.271,03 € de l'Etat, pour les travaux de sauvegarde de centre-ville de Breil-sur-Roya / opération n° 1704,
- . 376.317,79 de l'Etat au titre de la DSIL, pour les travaux de réfection du réseau des eaux pluviales de la rue Pietra Scritta, phase 3 / opération n° 20173,
- . 305.837,06 € de Fonds Barnier, au titre des démolitions dans le cadre de la GEMAPI / opération n° 20274,
- . 166.672,45 € de l'Etat, pour la réalisation du pôle d'échange multimodal de Menton / opération n° 1707,

auxquelles il convient d'ajouter le « droit d'entrée » au parc de stationnement multimodal de la Gare SNCF de Menton pour 2.550.000 € HT (TVA de 510.000 €) réglé par le délégataire de l'ouvrage, Interparking France,

- les *emprunts et dettes assimilés (chap. 16)* pour 40.971 € d'avances versées au titre de location-vente :

- . 8.995 € pour les parcelles de terrain cadastrées AE 165 et AE 170 à Sospel, conformément au bail signé entre la Collectivité et la société SAS Vamos Padel,
- . 31.976 € pour les parcelles de terrain cadastrées AE 195, AE 198, AE 193 et AE 199 à Sospel, conformément au bail signé entre la Collectivité et la société SCI Liman,

- les *autres immobilisations financières (chap. 27)* pour 11.240,79 € qui concernent le 4^{ème} remboursement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Azur de prêts consentis aux entreprises du territoire de la Riviera Française lors de la pandémie du Covid-19.

2.4.- Les recettes d'ordre de la section d'investissement

D'un montant de 5.333.971,31 €, les recettes d'ordre de la section d'investissement sont l'exacte contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement au titre des amortissement des immobilisations.

Est également repris en recettes d'investissement au titre de l'exercice 2025, le **résultat reporté de la section d'investissement de l'exercice 2024** pour 6.998.863,82 €.

La section d'investissement du compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2024 fait donc apparaître un excédent global de clôture – 724.979,25 €.

Considérant qu'il convient de présenter à l'Assemblée Communautaire le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française établi par l'ordonnateur,

Mme La Présidente sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. Gérard SPINELLI assure la présidence pour le vote de cette délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

2 Abstentions :

M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT

1°/ - APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française faisant apparaître un résultat global de l'exercice de + 7.111.120,01 € et un résultat global de clôture de + 3.486.296,86 € après la prise en considération du solde des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour – 3.624.823,15 € (7.401.017,15 € en dépenses et 3.776.194 € en recettes), et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	26.662.371,86 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6.619.965,97 €	
013	Atténuations de charges		76.365,10 €
014	Atténuations de produits	17.940.664,06 €	
65	Autres charges de gestion courante	15.301.435,55 €	
66	Charges financières	891.902,16 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	29.478,18 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2.798.188,52 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)		12.635.613,00 €
731	Fiscalité locale		49.928.198,00 €
74	Dotations et participations		8.656.705,08 €
75	Autres produits de gestion courante		3.259.575,22 €
77	Produits spécifiques		28.755,07 €
78	Reprises sur amortissements et provisions (semi-budgétaires)		47.876,05 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n-1		2.920.817,29 €
042	Opérations d'ordre transférées entre sections	5.333.971,31 €	263.795,00 €
Total de la section de fonctionnement =		72.779.789,07 €	80.615.888,33 €

pour la section d'investissement :

Chapitres et / ou Opérations		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		1.233.289,56 €
13	Subventions d'investissement	3.060.000,00 €	4.054.267,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.548.763,40 €	40.971,00 €
	Total des opérations d'équipement	11.845.137,10 €	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	97.657,59 €	
204	Subventions d'équipement versées	1.074.123,28 €	
21	Immobilisations corporelles	429.910,37 €	
27	Autres immobilisations financières		11.240,79 €
001	Résultat d'investissement reporté n-1		6.998.863,82 €
040	Opérations d'ordre transférées entre sections	263.795,00 €	5.333.971,31 €
Total de la section d'investissement =		18.397.583,38 €	17.672.604,13 €
TOTAL GÉNÉRAL =		91.177.372,45 €	98.288.492,46 €

2°/ - **APPROUVE** les annexes budgétaires du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - **PRÉCISE** que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (soit + 7.836.099,26 €) fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera,

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président,

Gérard SPINELLI

